

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL DE VITATERNE

Procès-verbal

Séance du 31 août 2023 18h00

Date de convocation : 24 août 2023

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - Mme MAROC Isabelle - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme GRAVELLE Pascale - Mme CARRE Elodie - Mme Isabelle BROSSARD – Mme SAÏDANI Taffathe - M. ARNOULD Rudy (arrivé 18h25)

ABSENTS EXCUSES : Mme BERTHELOT Evelyne - M. GUIET Julien

ABSENTS : M. LINLAUD Vincent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Taffathe SAÏDANI

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2023
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Demande d'aide départementale au titre de la voirie communale accidentogène
- Décision modificative au budget
- Point sur les projets
- Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2023 : adopté à l'unanimité

Demande de subvention au Département au titre des amendes de police - Abri-voyageurs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la création d'une voirie Impasse du Pinier, il a été relevé la nécessité d'acquérir un nouvel abribus pour remplacer l'ancien en mauvais état.

Monsieur le Maire indique le chiffrage proposé par le Syndicat de la Voirie pour la création d'une plateforme et l'acquisition d'un abribus :

- Montant HT : 5 950,08€
- Montant TTC : 7 140,10 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – Opération Abris-voyageurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 50 % du montant HT des travaux plafonnés à 12 000 € HT auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police – Opération abris-voyageurs
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Demande d'aide départementale au titre de la voirie communale accidentogène

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie pour les travaux de point à temps automatique, s'élève à :

- Montant HT : 5 500,20 €
- Montant TTC : 6 600,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Virement de crédits

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'acquisition d'un nouvel abribus pour la Rue Monderland n'avait pas été prévue au budget primitif 2023.

Il convient de voter un virement de crédits de l'article 2111 à l'article 2138.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 1 abstention, approuve le virement de crédits proposé.

Point sur les projets

Le chantier de voirie de l'Impasse du Pinier est terminé.

La signature des actes de la vente du terrain est prévue le 2 octobre.

Les travaux de la rue du Maine Forget seraient prévus début 2024.

Enfouissement des réseaux : réunion de chantier lundi 4 septembre à 14h.

Travaux Rue Augenaud et voie douce : appel d'offres avant la fin d'année.

Travaux Salle des fêtes : subventions accordée de 83 000€ par le Fonds vert et subvention prévue de 72 000€ par le Département.

Les travaux de voirie prévus pour l'écoulement des eaux doivent commencer la semaine prochaine.

Les travaux au cimetière sont terminés.

Pas d'avancement des travaux du local archives, problème d'approvisionnement pour l'escalier.

Les volets des logements ont été repeints (pris en charge par l'assurance suite à la grêle).

Le candélabre solaire va être installé au bout de la rue du Chêne vert.

Questions diverses

M. Fagot demande pourquoi des riverains Rue Clef des champs ont eu un courrier de la mairie pour déplacer leurs boîtes aux lettres. 2 boîtes aux lettres se trouvaient sur le domaine public, trop près de la route.

Mme Gravelle indique qu'il faudrait nettoyer les abribus.

Le passage piéton rue Pré aux cailles a été effacé.

Elle signale que la raquette a été nettoyée par l'entreprise, alors que l'employé ne le fait pas. Il faudrait peut-être envisager de refaire les trottoirs. Le point à temps va arranger un peu, mais il faudra voir pour les refaire.

Mme Carré signale un problème de frelons.

Prise en charge par le SIVOM pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Mme Brossard indique que le pique-nique communal a réuni 40 personnes, moins de monde que d'habitude mais très convivial – petite marche le matin – les conseillers n'étaient pas nombreux.

Retenir le 1^{er} dimanche de septembre en 2024.

Mme Maroc indique que les conseillers sont allés rencontrer les riverains Rue du Maine. Personne ne voulait de ralentisseurs, tous étaient d'accord pour dire que des véhicules roulent trop vite mais n'étaient pas capable de dire qui. Le véhicule qui roulait vite serait parti.

Possibilité de mettre un panneau « Roulez au pas ».

Une personne a demandé de tailler la haie de la commune dans cette rue.

Problème des poubelles au cimetière.

Prochaine réunion : Jeudi 28 septembre 18h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close à 19H10

Le Maire,

Le secrétaire de séance,